

- Raison sociale de l'entreprise (nom)
- Adresse de l'entreprise
- Coordonnées (tél. et mail) de l'entreprise
- Activité de l'entreprise
- SIRET / SIREN
- Mention RCS suivie du nom de la ville où se situe le greffe de l'immatriculation
- Lieu du siège social
- Si c'est une société, sa nature et le montant de son capital
- Certification(s) RGE / Qualifications et domaines (Qualibat, Qualit'EnR ou équivalent)

- Nom et prénom ou raison sociale du client
- Adresse du client
- Lieu d'exécution des travaux

- Mention « devis » et sa référence
- Date d'émission du devis
- Date de visite pour établissement du devis
- Date de début des travaux

| Isolation de rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables | Prix unitaire | Quantité | Prix HT | TVA |
|---|--------------------|---|---------|-----|
| <p>Fourniture et pose de travaux de performance énergétique (habitation de plus de 2 ans) Isolation des rampants de toiture par l'intérieur ou l'extérieur (sarking) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combles aménagés ou aménageables • Type de toiture (charpente bois, métallique, fermettes), • Type(s) d'isolant(s) (panneaux rigides ou semi-rigides respectant le DTU 45.10), • Type de pose et mode de fixation (sur ossature, entre chevrons ou sarking), • Marque(s) et modèle(s) isolant(s), • Épaisseur(s) isolant(s), • Certification CSTB QB23 et/ou ACERMI, • Résistance(s) thermique(s) $\geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ (en une seule couche) sous la ou les normes : NF EN 12 664 / 12 667 / 12 939 (pour les isolants non réfléchissants) et sous la norme NF EN ISO 22097 (pour les isolants réfléchissants), • Remplacement de fenêtre(s) de toit en simple ou double vitrage : • $U_w (\leq 1,5 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K})$ et $S_w (\leq 0,36)$ sous les normes NF EN 14 351-1 et XP P 50-777. <p>Main d'œuvre pour fenêtre(s) de toit</p> | | M ² | | 5,5 |
| <p>Travaux induits par les travaux de performance énergétique (à détailler et lister) Exemples : échafaudage (prorata lié à l'isolation), dépose de l'ancien isolant et des gouttières, repérage et protection des points électriques et éclairages encastrés, parement et système de fixation associés, modifications de l'installation électrique, des évacuations, de la plomberie, des réseaux intérieurs, de la plâtrerie et des peintures et des revêtements de sol, travaux liés au maintien de l'étanchéité de la toiture et de reprise d'étanchéité des points singuliers défaillants de la toiture, travaux de remise en état suite à la dégradation due aux travaux, travaux d'adaptation ou de création d'un système de ventilation.</p> | Fourniture et pose | Forfait Heures Mètres linéaires M ² | | 5,5 |
| <p>Autres travaux (non liés à la performance énergétique) Exemples : matériaux isolants si chaque couche ne répond pas aux critères d'exigence (superposition), mise en déchetterie de l'ancien isolant, échafaudage (prorata lié à réfection ou autres travaux), pose de membranes (pare-vapeur ou équivalent), création d'un coffrage ou écran pour écart au feu, pose d'un écran de sous toiture, reprise ou rénovation de la charpente, dépose et pose de la couverture et des bois, frais désamiantage, réfection totale de la couverture, création d'une ouverture de toit, aménagement de combles.</p> | Fourniture et pose | Forfait Heures Mètres linéaires M ² | | 10 |

Date de validité de l'offre (3 mois à compter de l'établissement du présent devis)

Délai d'intervention (7 jours minimum après la signature du devis)

En orange : mentions obligatoires pour l'obtention des aides financières

Lieu, date et signature du client
+ mention « devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté »
+ mention optionnelle « Reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales figurant au verso/ci-jointes ».

Total HT

Le ou les taux de TVA

Somme à payer TTC

Conditions de paiement :

30% d'acompte à la commande, 60% au prorata de l'avancement du chantier, 10% à l'achèvement des travaux.

Lieu, date et signature de l'entreprise
+ mention « lu et approuvé »

IMPORTANT : Ce document a été établi selon nos analyses et interprétations des Bulletins Officiels sur les taux de TVA réduits et les travaux induits. Ce document est informatif et n'a donc aucune valeur juridique et réglementaire. Pour aller plus loin, il convient de se renseigner auprès de l'administration fiscale. Sources : BOI-TVA-UM-10-10-20-20140929 ; BOI-TVA-UM-10-10-20-20140929 ; BOI-TVA-UM-10-10-20-20140929 ; BOI-TVA-UM-10-10-20-20140929.